



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Extension d'une station de traitement des eaux usées sur la commune de Longeville-sur-Mer

En exécution de l'arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/1-336 du 19 juin 2019, le dossier présenté par la mairie de Longeville-sur-Mer, relatif à l'extension de la station de traitement des eaux usées sur ladite commune, est soumis à enquête publique. L'enquête est ouverte, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, du lundi 2 septembre à 14h00 au lundi 16 septembre 2019 jusqu'à 17h00 inclus, soit pendant 15 jours, sur la commune de Longeville-sur-Mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude d'incidence environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Longeville-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Marie BARCAT, directeur retraité du PACT Vendée, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur BARCAT recevra en personne les observations du public à la mairie de Longeville-sur-Mer de la manière suivante :

- Lundi 2 septembre 2019 de 14h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 17h00 ;
  - Samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à la mairie de Longeville-sur-Mer, 14 rue de Lattre de Tassigny, 85560 LONGEVILLE-SUR-MER ou par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique.vendee3@orange.fr](mailto:enquetepublique.vendee3@orange.fr) en précisant en objet « extension STEU ».

Le résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale, la décision de dispense d'étude d'impact, l'arrêté d'ouverture de l'enquête et le présent avis sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (*rubrique publications – commune de Longeville-sur-Mer*) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 2 septembre au 16 septembre 2019 inclus.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de Monsieur Tony BRINSTER, DGS, mairie de Longeville-sur-Mer 02.51.33.30.33, [direction@longevillesurmer.fr](mailto:direction@longevillesurmer.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Longeville-sur-Mer, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande d'autorisation susvisée.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant le cas échéant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ou un refus.